

dans le cas de l'Afghanistan, de l'Iran, du Salvador et du Chili, leur teneur était si maigre qu'ils se sont révélés quasiment inutiles comme base d'information solide ou de débats éclairés. Pour compliquer le problème, des documents supplémentaires qui avaient été produits dans l'une des langues officielles des Nations Unies continuaient de figurer dans des rapports rédigés dans ces langues. Résultat: certains rapports étaient écourtés dans certaines langues officielles, tandis qu'ils étaient complets dans une autre. Même si la délégation canadienne pouvait comprendre que le besoin d'éviter des coûts de traduction ait dicté cette mesure, elle a fortement critiqué cette décision qui privait de nombreuses délégations de renseignements importants pour la prise de décisions éclairées.

La délégation canadienne s'est trouvée devant un fait accompli ou presque en ce qui concerne la première série de mesures d'austérité en 1986. Prolonger la contestation aurait même pu mettre en danger la solvabilité de l'Organisation, car beaucoup de réductions avaient un caractère urgent, et l'ensemble des mesures devait être approuvé immédiatement. Mais nous avons fait état de notre opposition à de nouvelles réductions du programme des droits de l'homme, non seulement devant la Troisième Commission (Droits de l'homme), mais aussi devant la Cinquième Commission (Administration). Tard au cours de la session de l'Assemblée générale, quand il est devenu évident qu'une autre série de réductions serait indispensable en 1987, le très honorable Joe Clark a écrit une lettre personnelle au Secrétaire général des Nations Unies pour lui demander de s'abstenir de toute nouvelle réduction des programmes se rattachant à l'oeuvre des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme.

À l'heure actuelle, la situation financière des Nations Unies demeure critique. On doit rogner encore au moins 10 % du budget en 1987 (environ 85 millions \$), et des mesures doivent être prises pour encourager le versement rapide des quotes-parts. Le versement tardif d'une partie de la contribution américaine pour 1986 a assuré à l'Organisation un financement durant la première partie de 1987, mais d'autres mesures s'imposent.

La position canadienne peut être définie de la façon suivante: